

PLUS DE BOUILLON K : LA LUTTE CONTRE LES PRODUITS ALLEMANDS

1. <i>Journal d'Indre-et-Loire</i> , 20 sept.1914	2. <i>Journal d'Indre-et-Loire</i> , 31 oct.1914
<p style="text-align: center;">Mystère</p> <p>En face de la Gendarmerie, avenue de Grammont, s'étaient tranquillement deux plaques de publicité Byrrh. Nos excellents gendarmes seraient bien aimables de lire attentivement ces plaques et de nous donner l'explication de certains signes cabalistiques, inscrits sur la bouteille, au-dessous du nom du fabricant.</p> <p>On demande la clef de ce mystère.</p>	<p style="text-align: center;">Produits allemands</p> <p>La firme allemande <i>Knorr</i> (produits alimentaires) dont le siège est à Nancy, continue à vendre sa camelote à Tours, en pleine guerre. Nous connaissons plusieurs épiceries de notre ville qui persistent à en exposer à leur étalage ; nous les nommerons, s'il le faut.</p> <p>Même observation pour les produits <i>Maggi, Kub, Sidol</i> (Siegel et C^{ie} de Cologne.)</p> <p>Ce n'est pas à l'heure où nos enfants se font tuer par les Alboches qu'il convient d'enrichir les commerçants d'Outre-Rhin.</p>
3. <i>Journal d'Indre-et-Loire</i> , 23 sept.1914	4. <i>Journal d'Indre-et-Loire</i> , 5 nov.1914
<p style="text-align: center;">Enlevez-les !</p> <p>Deux jours après notre article intitulé « Mystère », nous recevons la lettre suivante :</p> <p>« Monsieur le Directeur,</p> <p>« Vous êtes un excellent pointeur !</p> <p>« Les deux plaques « Byrrh » si bien visées dans votre numéro de dimanche sont descendues du premier coup.</p> <p>« Bonne continuation ! Nous vous aiderons, si vous le désirez, à faire descendre une plaque « Maggi » qu'un aimable épicier de l'avenue de Grammont s'obstine à étaler.</p> <p>« S'il ne connaît pas ses devoirs de Français, nous les lui apprendrons.</p> <p>« Veuillez, etc...</p> <p style="text-align: right;">« Un Français de France ».</p>	<p style="text-align: center;">Guerre aux produits allemands</p> <p>La campagne que nous avons entreprise ici contre la camelote allemande qui inonde la France, commence à porter ses fruits. Déjà plusieurs « marques » de produits « Made in Germany » disparaissent discrètement des étalages. Tant mieux ! On comprend que notre argent n'est pas fait pour enrichir nos ennemis.</p>
5. <i>La Touraine républicaine</i> , 23 nov.14	
<p style="text-align: center;">Les affiches indésirables</p> <p>Nous recevons la lettre suivante :</p> <p>« Tours, le 21 novembre 1914.</p> <p>« Monsieur le rédacteur,</p> <p>« Décidément il faut prendre son parti de voir les affiches « Continental » départer les abords de la ville de Tours !</p> <p>« Il nous a semblé même en voir une toute neuve et énorme sur le mur d'une maison avenue de Paris, à Saint-Symphorien. Cela, tandis que l'on n'ouvre pas un journal sans constater la mise sous séquestre des biens de cette maison allemande.</p>	<p>« Il faut croire que les maisons qui insistent ainsi pour se dire entrepositaires des fabriques allemandes malgré l'indignation publique, comptent plus sur la clientèle des Allemands que sur celle des Français ou de leurs amis qui ne manqueront pas de se souvenir, croyez-le !</p> <p>« Recevez, monsieur le rédacteur, mes sincères salutations.</p> <p style="text-align: right;">« Un abonné ».</p>

6. Journal d'Indre-et-Loire, 2 sept.1914	7. Journal d'Indre-et-Loire, 6 oct.1914
<p style="text-align: center;">Produits Liebig</p> <p>Nous recevons la lettre suivante :</p> <p>« Monsieur le Directeur, « Je lis dans votre journal du 26 septembre qu'une grande épicerie de l'avenue de Grammont continue à exhiber les produits et réclames de la Compagnie Liebig. Ma maison étant la seule de l'Avenue ayant fait cette exhibition, je la crois suffisamment visée pour répondre.</p> <p>« Lorsque les premiers jours de la mobilisation, la police fit enlever les réclames « Kub et Maggi », je supprimai immédiatement ces produits et les remplaçai avantageusement par les Potages Duval : produits Français. Pourquoi alors ne pas avoir parlé de la Compagnie Liebig ?</p> <p>« Il y a deux jours je vis que Liebig avait donné un million de marks pour les blessés allemands, aussitôt je fis enlever de l'étalage toute la réclame qui était faite pour cette maison. Je ne pouvais le faire avant de le savoir.</p> <p>« Nous sommes très souvent trompés sur l'origine des produits. Pourquoi notre Gouvernement ne prendait-il pas les mêmes mesures que viennent de prendre les Gouvernements de Petrograd et de Londres en ce qui concerne les produits allemands ?</p> <p>Qu'on me fasse connaître tous les produits alimentaires allemands et je supprimerai tous ceux que je peux avoir en magasin.</p> <p>« Recevez, Monsieur le Directeur, mes salutations empressées.</p> <p style="text-align: center;">« La Grande Epicerie de l'avenue de Grammont. »</p>	<p style="text-align: center;">Protestation de la Compagnie Liebig</p> <p>En présence d'une information tendancieuse tirée d'un journal allemand et reproduite dans plusieurs journaux de Paris et de province, la Compagnie Liebig déclare à nouveau qu'elle est Société anglaise, fondée à Londres en 1865, sous la raison : Liebig's extract of Meat Cy Ld., London, dont le siège social est « Thames House » Queen Street Place, Londres. — Elle approvisionne actuellement les armées alliées et leurs ambulances en conserves de viande, extrait de viande et Bouillon Oxo.</p> <p>Ceci réduit à néant la fable du million de marks (!) donné soi-disant par cette Compagnie Anglaise aux blessés allemands.</p> <p style="text-align: center;">.</p> <p>Et maintenant, si l'on veut bien se donner la peine d'y réfléchir un seul instant, on pourra penser que cette annonce perfide et mensongère est l'œuvre de concurrents aux abois et jaloux de l'honorabilité de la Compagnie Liebig.</p>
8. La Touraine républicaine, 31 août 1914	9. La Touraine républicaine, 4 mars 1918
<p style="text-align: center;">Les procédés allemands</p> <p>Des sujets belges, en ce moment à Tours, affirment que les plaques-réclames du Byrrh portent, en signes conventionnels, des indications pour l'ennemi sur les localités et le réseau des routes. L'autorité a été informée.</p>	<p style="text-align: center;">L'Affaire Maggi</p> <p>La première Chambre de la Cour a rendu jeudi son arrêt dans l'affaire des Sociétés Maggi et Kub contre la Société des Potages Duval.</p> <p>Elle a déclaré les Sociétés Maggi et Kub mal fondées en leur appel et les a déboutées et condamnées aux dépens.</p> <p>C'est à la suite d'une annonce ainsi conçue parue dans nombre de journaux, que la Société Maggi et Kub intentèrent le procès :</p> <p style="text-align: center;">Françaises !</p> <p>Plus de bouillon K, plus de bouillon K K, plus de potages K K K. Rien de Maggi ni de Chimik. N'achetez que les potages Duval.</p> <p>Cette affaire était déjà venue devant le tribunal de commerce de la Seine, qui débouta la Société des Rouillons Kub et de la Compagnie Maggi.</p>

QUESTIONS SUR LES DOCUMENTS**Documents 1, 2, 3, 5, et 6 :**

1. Quels sont les produits visés ?
2. Que reproche-t-on aux commerçants ?
3. Quel est le ton général des articles ?
4. Comment les lettres adressées au journal sont-elles signées ?

Documents 2, 3, 4 et 5 :

1. Quels termes sont utilisés pour désigner les produits allemands ?
2. De quoi les commerçants sont-ils soupçonnés ?

Documents 1, 2 et 3 :

1. À quoi sont supposées servir les réclames Byrrh ?
2. Qui donne la clef du « mystère » ?
3. À quel résultat aboutissent les protestations ?
4. Relevez dans le document 6 l'indice du caractère officiel de cette action.

Document 6 et 7 :

1. Pour quelle raison les produits Liebig sont-ils concernés ?
2. Quelles précisions apporte la Cie Liebig ?
3. Comment le rédacteur de l'article explique-t-il finalement l'erreur faite ?

Document 9

1. Quelle affaire a été jugée ?
2. Pourquoi les sociétés allemandes ont-elles intenté un procès ?
3. Quel est le verdict rendu ?

Comment appelle-t-on ce refus systématique de consommer les produits d'une entreprise ou d'un pays ?